



IHAB
INITIATIVE HOPITAL AMI DES BEBES - FRANCE

INITIATIVE HOPITAL AMI DES BEBES - FRANCE

ESTIMATIONS DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DES ETABLISSEMENTS AUX FRAIS D'EVALUATION OU DE REEVALUATION

Version 2 juin 2017

L'estimation est faite pour une année civile précise qui est celle de l'évaluation. Elle est envoyée pendant l'été précédant l'année d'évaluation ou de réévaluation.

ESTIMATIONS SELON LE TYPE D'ETABLISSEMENT POUR 2017-2019 (hors adhésion pour 4 ans : 1200 €)

TYPE MATERNITE ET NEONATALOGIE (si pas d'évaluation en néonatalogie, estimation équivalente au type 1 du même nombre de naissances)	ESTIM EVAL 2017	ESTIM EVAL 2018 (+2%)	ESTIM EVAL 2019 (+2%)	Nombre d'évaluateurs et de jours d'évaluation
TYPE 1 < 1500	12 030	12 271	12 516	4 Evaluateurs x 3 Jours
TYPE 1 > 1500 ou TYPE 2A-2B < 1500	14 050	14 331	14 618	5 Evaluateurs x 3 Jours
TYPE 1 > 3000 ou TYPE 2A-2B << 3000	15 545	15 856	16 173	4 Evaluateurs x 4 Jours
TYPE 2A-2B ≥ 3000 ou TYPE 3 << 3000	17 330	17 677	18 030	5 Evaluateurs x 4 Jours
TYPE 2B >> 3000 ou TYPE 3 ≥ 3000	22 317	22 763	23 219	5 Evaluateurs x 5 Jours
TYPE 3 > 5000	25 594	26 106	26 628	6 Evaluateurs x 5 Jours

Cette participation financière comprend :

1. la préparation de l'évaluation avec les Responsables des équipes qui se présentent, dont la lecture critique des documents concernant l'IHAB par un coordinateur des évaluations de IHAB France
2. l'évaluation de la charte et de la politique IHAB, et la lecture des protocoles des équipes évaluées, par l'équipe d'évaluateurs avant leur venue sur place
3. l'évaluation sur place des pratiques professionnelles (3 à 5 jours selon la taille de l'établissement) :
 - les rémunérations des évaluateurs (3 à 5 évaluateurs selon la taille de l'établissement)
 - leurs frais de déplacement et d'hébergement (hormis les repas de midi pris dans l'établissement)
4. la rédaction du rapport d'évaluation par le responsable d'évaluation
5. la contribution à l'organisation du Comité d'attribution IHAB
6. la rédaction du rapport d'attribution du label par un coordinateur des évaluations de IHAB France
7. votre contribution à la coordination et la gestion administrative des évaluations, et aux frais généraux de l'association.

Une acceptation du montant de cette participation est nécessaire pour établir la convention d'évaluation, six mois avant l'évaluation.

Cette convention signée entre les deux parties précise les modalités pratiques d'évaluation (dates, nombre d'évaluateurs et de jours, déroulement).

Le versement de l'adhésion (1 200 €) et de 20% de la participation aux frais, est demandé à la signature de la convention, et doit être versé avant le début de l'évaluation.